



26 February 2014 / 26 février 2014

IOTC CIRCULAR 2014–13 / CIRCULAIRE CTOI 2014–13

Dear Sir/Madam,

SUBJECT: COMMUNICATION FROM THE EUROPEAN UNION CONCERNING A CATCH DOCUMENTATION SCHEME FOR THE IOTC

Please find attached a communication from the European Union concerning a proposal to set up an IOTC Intersessional Working Group to make progress on a catch documentation scheme for tropical tuna species.

Madame/Monsieur,

SUJET: COMMUNICATION DE L'UNION EUROPEENNE CONCERNANT UN MECANISME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES

Veuillez trouver ci-jointe une communication de l'Union Européenne concernant une proposition de création d'un groupe de travail intersessionnel afin de faire des progrès sur un mécanisme de documentation des captures de thons tropicaux.

Yours sincerely / Cordialement

Rondolph Payet
Executive Secretary / Secrétaire exécutif

Attachments / Pièces jointes:

- Letter from European Union/ Lettre de l'Union Européenne.
- Terms of Reference for the Working Group/ Termes de référence du groupe de travail.

Distribution / Destinataires

IOTC Members / Membres de la CTOI: Australia, Belize, China, Comoros, Eritrea, European Union, France (Territories), Guinea, India, Indonesia, Iran (Islamic Rep of), Japan, Kenya, Rep. of Korea, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mauritius, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Sudan, United Rep. of Tanzania, Thailand, United Kingdom (OT), Vanuatu, Yemen.

Cooperating non-Contracting Parties / Parties coopérantes non-contractantes: Senegal, South Africa.

Chairperson IOTC / Président de la CTOI

Copy to / Copie à: FAO Headquarters, FAO Representatives to CPCs

This message has been transmitted by email only / Ce message a été transmis par courriel uniquement



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES
INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS
INTERNATIONAL AFFAIRS, LAW OF THE SEA AND REGIONAL FISHERIES
ORGANISATIONS

Brussels,
MARE B1/ND/ARES(2014)

Mr Rondolph Payet
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
(IOTC)
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria
Seychelles

Subject: Catch Documentation Scheme Working Group

Dear Mr Payet,

There is a need to set up an IOTC catch certification scheme in order to better control trade flows and to combat illegal, unreported and unregulated fishing. It is also a recommendation of the Performance Review. Last year, the European Union presented a proposal along these lines, focusing on tropical tunas. There was no agreement.

As a way to bridge the gap between positions, the idea is to set up an IOTC intersessional Working Group to make progress on a catch documentation scheme for tropical tuna species.

The Terms of Reference (TOR) for such a Working Group were discussed at the last Annual Meeting. In order to finalise these TOR, I would very much appreciate if you could circulate the attached draft to all IOTC Contracting Parties and Cooperating non-Contracting Parties for their comments by 15 March 2014. The contact point is Mr. Nicolas Dross (Nicolas.dross@ec.europa.eu).

Yours sincerely,

Seppo NURMI
Head of EU Delegation to IOTC

PROPOSAL SUBMITTED BY THE EUROPEAN UNION
ON TERMS OF REFERENCE FOR AN IOTC INTERSESSIONAL WORKING GROUP TO
PROGRESS ON A CATCH DOCUMENTATION SCHEME FOR TROPICAL TUNA SPECIES

EXPLANATORY MEMORANDUM

Goal: To assess and discuss the main issues concerning a strategy towards a catch documentation scheme for tropical tuna species (skipjack, yellowfin, bigeye) in IOTC through the creation of a specific Working Group to address those matters.

Rationale: Catch documentation schemes market measures have been internationally recognized as one of the most effective tools to fight against IUU and act upon the management of stocks and catches, in addition they are also an invaluable instrument for gathering huge amount of data.

To achieve all these goals, it is necessary to establish an effective control of the movements of these catches through the traceability of the product from the net to its final market, including reprocessing in intermediate countries.

The creation of an IOTC Working Group to discuss the main matters surrounding the development of a catch documentation scheme for tuna species will permit to collect all the necessary input and allow a clear view of all the elements involved.

**INTERSESSIONAL WORKING GROUP TERMS OF REFERENCE TO PROGRESS ON
CATCH DOCUMENTATION SCHEMES FOR TROPICAL TUNA SPECIES (SKIPJACK,
YELLOWFIN, BIGEYE)**

The Indian Ocean Tuna Commission (IOTC),

RECOGNIZING the impact that market factors have on the fishery;

CONCERNED by the impact that illegal, unregulated and unreported (IUU) fishing has in the IOTC Area of Competence;

REITERATING the responsibilities of flag States to ensure that their vessels conduct their fishing activities in a responsible manner, fully respecting IOTC conservation and management measures;

NOTING the need for improved and strict control on all the components involved in the tuna and tuna-like species fisheries;

NOTING the recommendation from the 2009 performance review on the development of a comprehensive monitoring, control and surveillance system, including through the adoption of new measures and tools such as i.a. a possible catch documentation scheme;

RECALLING the broader consensus on catch documentation schemes reached at the 2010 Kobe MCS meeting in Barcelona and Kobe 3;

MINDFUL of existing and proposed catch documentation schemes in other RFMOs (including ICCAT, CCSBT and CCAMLR);

UNDERLINING the complementary role that importing States also have in the control of the catches of tuna and tuna-like species to ensure compliance with IOTC conservation and management measures;

RECALLING the IOTC statistical document program for bigeye tuna and its objectives;

RECOGNIZING that properly tracing tuna and tuna-like species from the point of capture to their final import has significant operational and technical aspects that would need to be addressed for any effective catch documentation scheme;

COMMITTED to taking steps that conform with international law, notably as regards the World Trade Organization (WTO), and to ensure that tuna and tuna-like species entering markets of CPCs and non-CPCs of IOTC is caught in the Area of Competence in a manner that does not diminish the effectiveness of IOTC conservation and management measures;

Agrees:

1. To create a Working Group participated by CPCs to address technical and practical issues associated with the development of a Catch Certificate Scheme for tuna species by IOTC taking into account the following factors:

- a) The conservation status of IOTC species/stocks;
- b) Existing catch documentation schemes in other RFMOs and in IOTC Members;
- c) Monitoring and control measures currently in place and their implementation, effectiveness and utility for the purpose of integrating a Catch Documentation Scheme within the existing monitoring,

control and surveillance framework of IOTC;

- d) How IOTC fisheries are conducted (e.g. gear types, transshipment activities, harvesting CPCs);
- e) The ways in which products from IOTC fisheries are processed, transported, and traded;
- f) The overall level of trade by species and product type as well as the CPCs and non-CPCs involved;
- g) Operational issues, capacity requirements, and costs associated with various monitoring and control approaches, including data collection, electronic transmission of data to increase efficiency, catch verification and validation, submission, handling, analysis, reconciliation and dissemination associated with catch documentation schemes and options for addressing the costs;
- h) Any other relevant issues or information.

2. The Working Group shall commence in 2014. It will report progress to the Commission at its Annual Meeting in 2014 and 2015, with a view to presenting a Catch Documentation Scheme proposal to the Commission at its Annual Meeting in 2015 or 2016.

3. The Working Group will work preferentially through electronic means or in the margins of any IOTC meeting.

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

Ref. Ares(2014)490117 - 25/02/2014



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES
INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS
INTERNATIONAL AFFAIRS, LAW OF THE SEA AND REGIONAL FISHERIES
ORGANISATIONS

Bruxelles,
MARE B1/ND/ARES(2014)

M. Rondolph Payet,
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria
Seychelles

OBJET : Groupe de travail sur un mécanisme de documentation des captures

Cher M. Payet,

Il faut mettre en place un mécanisme de documentation des captures de la CTOI afin de mieux contrôler les flux commerciaux et de lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée. C'est également une démarche qui a été recommandée dans l'Évaluation des performances. L'année dernière, l'Union européenne a présenté une proposition dans ce sens, ciblée sur les thons tropicaux, mais un accord n'a pas pu être atteint.

Afin de réconcilier les positions divergentes, nous proposons de mettre en place un groupe de travail de la CTOI qui travaillerait entre les sessions, afin d'avancer sur un mécanisme de documentation des captures pour les thons tropicaux.

Les termes de référence (TdR) de ce groupe de travail furent discutés lors de la dernière session annuelle. Afin de finaliser ces TdR, je vous serais reconnaissant de diffuser la proposition ci-jointe à toutes les parties contractantes et parties coopérantes non contractantes de la CTOI, pour commentaires d'ici au 15 mars 2014. La personne à contacter à ce sujet est M. Nicolas Dross (nicolas.dross@ec.europa.eu).

Cordialement,

Seppo Nurmi
Chef de la délégation de l'UE près la CTOI.

PROPOSITION DE L'UNION EUROPEENNE

TERMES DE REFERENCE POUR UN GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONNEL DE LA CTOI SUR L'ELABORATION D'UN MECANISME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES DE THONS TROPICAUX

Note explicative

Objectifs : Évaluer et discuter des principaux problèmes concernant une stratégie de mise en place d'un mécanisme de documentation des captures des thons tropicaux (listao, albacore, patudo) de la CTOI par le biais de la création d'un groupe de travail spécifique à ce sujet.

Explication : Les mesures commerciales que sont les mécanismes de documentation des captures ont été internationalement reconnues comme l'un des outils les plus efficaces contre la pêche INN et pour agir sur la gestion des stocks et les captures. Par ailleurs, c'est également un instrument précieux pour collecter une grande quantité de données.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en œuvre un contrôle effectif des mouvements de ces captures par le biais d'une traçabilité des produits, du filet au marché final, y compris de la transformation dans les pays intermédiaires.

La création d'un groupe de travail de la CTOI pour discuter des questions relatives à l'élaboration d'un mécanisme de documentation des captures pour les thons permettra de collecter les informations nécessaires et donnera une image claire des tenants et aboutissants.

**TERMES DE REFERENCE POUR UN GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONNEL DE LA CTOI SUR
L'ELABORATION D'UN MECANISME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES DE THONS TROPICAUX (LISTAO,
ALBACORE, PATUDO)**

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

RECONNAISSANT l'impact que les facteurs commerciaux ont sur la pêche ;

PRÉOCCUPÉE par l'impact de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI ;

RAPPELANT les responsabilités des États du pavillon qui doivent veiller à ce que leurs navires réalisent leurs activités de pêche d'une manière responsable, dans le respect intégral des mesures de gestion et de conservation de la CTOI ;

CONSCIENTE du rôle des États dans l'efficacité des mesures de gestion adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches ;

NOTANT la nécessité d'un contrôle amélioré et strict de toutes les composantes des pêcheries de thons et d'espèces apparentées ;

NOTANT la recommandation de l'évaluation des performances de 2009 sur l'élaboration d'un système complet de suivi, contrôle et surveillance, y compris par le biais de l'adoption de nouvelles mesures et de nouveaux outils tels qu'un mécanisme de documentation des captures ;

RAPPELANT le large consensus sur les mécanismes de documentation des captures lors des réunions Kobe SCS de 2010, à Barcelone, et Kobe 3 ;

CONSCIENTE des mécanismes de documentation des captures existants ou en projet au sein d'autres ORGP (dont l'ICCAT, la CCSBT et le CCAMLR) ;

SOULIGNANT le rôle complémentaire qu'ont également les États importateurs dans le contrôle des lots de patudo, de listao et d'albacore afin de garantir l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ;

RAPPELANT le Programme de document statistique sur le patudo de la CTOI et ses objectifs ;

RECONNAISSANT que pour améliorer le contrôle effectif des mouvements de patudo, de listao et d'albacore, il est nécessaire d'établir un strict suivi du produit au cours de l'ensemble de la filière, depuis le lieu de capture jusqu'à son marché d'importation final ;

S'ENGAGEANT à prendre des mesures conformes au droit international, notamment vis-à-vis de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dans le but de s'assurer que les patudos, listaos et albacores qui pénètrent sur les marchés des CPC et des Etats non CPC de la CTOI sont capturés dans la zone de compétence de la CTOI d'une manière qui n'affaiblit pas l'efficacité des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ;

ACCEPTE :

1. La création d'un groupe de travail, avec la participation des CPC pour discuter des aspects techniques et pratiques liés à l'élaboration d'un mécanisme de documentation des captures de thons de la CTOI, prenant en compte ce qui suit :
 - a) l'état de conservation des espèces/stocks de la CTOI ;
 - b) les mécanismes de documentation des captures existants au sein d'autres ORGP et des Etats Membres de la CTOI ;
 - c) les mesures de suivi et de contrôle actuellement en place et leur mise en œuvre, leur efficacité et leur utilité dans le but d'intégrer un mécanisme de documentation des captures dans le cadre existant de suivi, contrôle et surveillance de la CTOI ;
 - d) la façon dont les pêcheries de la CTOI sont conduites (par exemple : types d'engins, activités de transbordements, CPC exploitantes, etc.) ;
 - e) les modes de transformation, transport et commercialisation des produits des pêcheries de la CTOI ;

- f) le niveau global de commerce, par espèces et types de produits, ainsi que les Etats Membres, les parties coopérantes non Etats Membres et les Etats non Membres concernés ;
 - g) les questions opérationnelles, besoins en termes de capacité et les coûts associés aux différentes approches de contrôle, y compris la collecte des données, la transmission électronique des données pour améliorer l'efficacité, la vérification et la validation des captures, la soumission, la gestion, l'analyse, la réconciliation et la dissémination faisant partie des mécanismes de documentation des captures et les options pour faire face à ces coûts ;
 - h) toute autre question ou information pertinente.
2. Le groupe de travail démarrera en 2014. Il fera rapport de ses activités à la Commission lors de sa réunion annuelle en 2014 and 2015, en vue de présenter une proposition de mécanisme de documentation des captures à la Commission lors de sa réunion annuelle en 2015 ou 2016.
 3. Le groupe de travail travaillera de préférence en utilisant des moyens électroniques ou en marge de réunions de la CTOI.